

APPEL A CANDIDATURES 2024

Camion Cuisine pédagogique itinérant

Qui veut sillonner les routes de la CALL en cuisinant ?

Règlement de participation et programme





Table des matières

1. Contexte de l'appel à candidature.....	3
2. Objet de l'appel à candidature.....	4
3. Profil du candidat.....	4
4. Accompagnements proposés par la CALL et le SATD.....	4
1. Critères de jugements.....	4
2. Autres financements envisageables.....	5
3. Les modalités de candidature.....	5
4. Calendrier prévisionnel.....	6
5. Contact.....	6
6. Annexe.....	6



1. Contexte de l'appel à candidature

Depuis 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a adopté une politique visant à développer une Alimentation Durable sur son territoire : le «Système Alimentaire Territorial » (SATD).

L'ambition du SATD est de changer les habitudes de consommation et de production des différents acteurs afin d'avoir un impact systémique sur du long-terme et ainsi favoriser une alimentation respectueuse de l'Homme et de son Environnement, des productions agricoles du territoire jusqu'à l'assiette des citoyens en passant par nos restaurants scolaires.

Un des 3 axes de cette politique est de sensibiliser les consommateurs et de développer une politique sociale de l'alimentation.

En effet, la précarité économique et alimentaire est alarmante à l'échelle du territoire :

- Des indicateurs liés au développement humain nettement inférieurs aux niveaux régional et national
 - Une densité de population relativement forte, surtout autour des 2 villes centres
 - Un revenu fiscal médian inférieur à la moyenne régionale avec un important taux de pauvreté : 25.7%, notamment chez les moins de 30 ans
 - Un taux de chômage élevé 14.7% tout comme la catégorie « autres inactifs » 15,6% révélant une part importante de la population sans emploi.
 - Des niveaux de formations et de diplômes bas
- Des indicateurs santé alarmante :
 - Un taux de surmortalité important +48% par rapport à la moyenne nationale et + 16% par rapport à la moyenne régionale, notamment liée à l'alcool, au tabac, à une mauvaise alimentation (diabète, obésité...)
 - Un état de santé préoccupant chez les moins de 65 ans
 - Au niveau départemental, l'incidence et la prévalence des ALD 8 (Diabètes), 30 (Tumeurs) et 23 (Maladies psychiatriques) sont particulièrement importantes, mais comparables aux territoires de référence.
 - un peu plus de la moitié de la population du Pas-de-Calais (52,8 %) est en surpoids en 2017. 21,7 % se trouve en état d'obésité alors que 4,2% de la population connaît une insuffisance pondérale. Par ailleurs, seulement 8,5 % de la population du département consomme fruits et légumes au moins cinq fois par jour (contre 10,6 % au niveau régional).
- Des fragilités sociales qui semblent se reproduire de génération en génération, avec aujourd'hui encore des difficultés d'insertion professionnelle, des parcours éducatifs plus courts et des comportements sanitaires à risque
- Des comportements alimentaires orientés essentiellement vers les supermarchés (produits ultra-transformés...)

En lien avec le Contrat Local de Santé (CLS) et le contrat de ville, le SATD déploie de nombreux projets (PANIERS, Défi Alimentation Durable, RAADIS...) et contribue ainsi à rendre accessible économiquement et culturellement une alimentation durable, saine et de qualité à tous (précarité alimentaire, Santé, cohésion sociale).

Dans ce cadre, la CALL lance un appel à projet pour le soutien au déploiement d'un outil de transformation itinérant type conserverie / Food Truck / Cuisine avec une finalité principalement sociale et pédagogique.

Ce projet rejoint parfaitement l'orientation stratégique du contrat de ville visant à « aller vers ».



2. Objet de l'appel à candidature

A travers cet appel à candidature, la CALL souhaite soutenir le déploiement d'un **outil de transformation itinérant, type conserverie / Food Truck / Cuisine.**

La finalité principale de cet outil serait sociale et pédagogique, et viserait à être utilisé comme support pour :

- Changer les comportements d'achats alimentaires pour les rendre durable, sensibiliser au « bien manger » et au gaspillage alimentaire (0 déchet)
- Valoriser les savoir-faire, promouvoir la cuisine saine et l'anti-gaspillage
- Améliorer le lien producteur / consommateur

Concrètement et par exemple, l'outil sillonnerait le territoire de la CALL pour y dispenser des ateliers cuisines pédagogiques : comment cuisiner ce légume ? comment faire des conserves ?

En outre, cet outil pourrait avoir une visée économique complémentaire pour, par exemple :

- Apporter une solution de transformation pour des petites séries d'invendus (travail à façon ou location du matériel)
- Proposer des repas à l'instar d'un Food Truck au grand public
- Développer une cantine sociale pour les étudiants, les personnes en situation de précarité

Les fonctionnalités et le fonctionnement d'un tel outil reste à être précisé selon le souhait des candidats et des partenaires.

Le déploiement de cet outil nécessitera la réalisation d'une étude / action afin de définir le modèle économique, la gouvernance et éventuellement la structure juridique du projet.

Une liste indicative d'étapes à franchir.

3. Profil du candidat

L'appel à candidatures est ouvert aux personnes morales de droits privés ou publics (collectivités, associations, bailleurs sociaux...) ainsi qu'aux personnes physiques souhaitant se lancer dans ce projet.

Le candidat aura un fort intérêt pour les enjeux et les acteurs de l'alimentation durable, la lutte contre la précarité, la politique de la ville, la justice sociale ainsi que pour les outils d'animation de l'éducation populaire.

Enfin, la connaissance du territoire d'action, des acteurs associatifs et du fonctionnement des collectivités et du monde associatif serait un plus.

La précarité au niveau régionale étant très importante, plusieurs candidats pourraient être retenus en fonction de la complémentarité des candidatures.

4. Accompagnements proposés par la CALL et le SATD

Le lauréat sera accompagné par la CALL de plusieurs façons :

- En Ingénierie de projet soit via les ressources internes au sein des services soit via ses partenaires
- En Ingénierie financière pour l'étude action, l'établissement du modèle économique et le financement de l'outil

Il bénéficiera également du réseau de la CALL :

- Mise en relation avec ses partenaires et acteurs du territoire
- Mise en relation avec les différents financeurs
- Mise en relation avec les autres territoires ayant des PAT pour imaginer un projet régional

Un partenariat durable au travers de la politique du SATD est envisagé avec le porteur. En outre, la CALL souhaite accompagner financièrement l'émergence et le déploiement de ce projet afin de créer un effet levier au moment de l'étude / action et / ou de l'investissement et / ou de l'initiation du fonctionnement.

1. Critères de jugements

Les dossiers de chaque candidat seront évalués selon les critères suivants :

- Présentation et nature du projet



- Motivations pour initier un tel projet
- Profil du candidat

2. Autres financements envisageables

Ce type de projet pourrait être éligible à plusieurs aides publiques et privés, au niveau national, régional et local. Ces dernières peuvent varier en fonction des structures juridiques des candidats et des futurs outils, des projets... La CALL accompagnera le (les) lauréats pour étudier les différentes pistes de financements. Quelques exemples de dispositifs existants sont repris en annexe.

3. Les modalités de candidature

Le candidat devra :

- compléter le formulaire en ligne (<https://forms.gle/Kn34A8jmCo1Jr9F76>)
- envoyer un courrier officiel de demande de subvention, signé du représentant légal de la structure, à l'attention de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 21 Rue Marcel Sembat, BP65, 62302 Lens CEDEX.
- joindre éventuellement toute pièce complémentaire jugée utile.

L'objectif du formulaire est de vous présenter et d'exposer vos ambitions et vos motivations. Les candidats sont invités à nous communiquer toute pièce complémentaire jugée pertinente ou tout autre support pouvant appuyer votre candidature (support vidéo, présentation visuelle ou sur papier libre...).

Si le candidat est une personne morale, les pièces suivantes sont également attendues :

- La liste des membres du Conseil d'Administration , ou du bureau ou de l'organe de direction
- Les statuts de la structure
- Un justificatif de l'existence juridique de la structure (récépissé de déclaration ou Journal Officiel ou Kbis...)

Le dossier devra être envoyé par voie électronique à l'intention de Monsieur Félix Degrave, Chef de projet (FDEGRAVE@agglo-lenslievin.fr, alimentation.durable@gglo-lenslievin.fr - 06 80 13 73 01) ou par papier au 21 rue Marcel Sembat BP65 - 62302 LENS Cedex.

En l'absence d'accusé de réception dans les 5 jours, merci de bien vouloir nous contacter.

Dans le cadre de ses missions et au-delà de la réception des candidatures, **un accompagnement du porteur de projet est possible** notamment sur les volets financiers et administratifs (aide à la complétude du dossier de présentation, soutien à la recherche de subventions, ...).

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, se réserve la possibilité de réclamer toute pièce complémentaire à même de préciser le dossier et / ou de proposer un entretien de présentation du projet.



4. Calendrier prévisionnel

18 Juin 2024 2024 Lancement de l'Appel à Candidature
1^{er} Octobre 2024 à 23h59 Date limite de dépôt des candidatures
Courant Novembre 2024 Instruction des dossiers

Les candidats pourront être appelés à présenter leur projet à un comité de sélection composé d'élus et de partenaires courant décembre 2024 ou janvier 2025 dans les locaux de la CALL.

5. Contact

Pour toute information contacter Monsieur Félix DEGRAVE, chef de projet

Mail : alimentation.durable@agglo-lenslievin.fr / FDEGRAVE@agglo-lenslievin.fr,

Téléphone : 06 80 13 73 01

Adresse : Communauté d'Agglomération de Lens Liévin - 21 rue Marcel Sembat BP65 - 62302 LENS Cedex

6. Annexe

Annexe 1 : Liste non exhaustive des dispositifs financiers existants	7
Annexe 2 : Etapes indicatives à franchir pour déployer le projet	8

Annexe 1 : Liste non exhaustive des dispositifs financiers existants

Pour l'étude / action :

- Le FIDEES porté par Pas de Calais Actif peut financer 30 k€ de l'étude de faisabilité
(lien : <https://www.pasdecalsactif.fr/sites/default/files/Pas-de-Calais%20Actif%20-%20Livret%20FIDEES.pdf>)
- La politique de développement de l'ESS de la CALL peut cofinancer le FIDEES à hauteur de 15%
(lien : <https://www.agglo-lenslievin.fr/wp-content/uploads/2019/10/appel-a-projet-ess.pdf>)

Si une nouvelle structure juridique est créée pour porter le projet :

- La politique de développement de l'ESS de la CALL peut subventionner la création d'emploi à la création d'une structure : 3k€ € par emploi.
(lien : <https://www.agglo-lenslievin.fr/wp-content/uploads/2019/10/appel-a-projet-ess.pdf>)
- L'aide à l'émergence de la région Hauts-de-France peut subventionner la création d'une nouvelle activité économique créatrice d'emplois (maximum 15 k€).
(lien : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif988>.)

Pour l'investissement ou le développement :

- La politique de développement de l'ESS de la CALL peut subventionner le développement d'une structure existantes à hauteur de 30% du montant des dépenses éligibles compris entre 25 000 € et 150 000 € pour l'aide au développement.
(lien : <https://www.agglo-lenslievin.fr/wp-content/uploads/2019/10/appel-a-projet-ess.pdf>)
- L'aide au développement par l'innovation sociale de la région Hauts-de-France peut subventionner du fonctionnement (20k€) et de l'investissement (20k€) pour accompagner financièrement des structures qui répondent à des besoins sociaux non ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques
(lien : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif1018>)
- Le Pas de Calais peut subventionner en investissement jusqu'à 50 k€ des projets contribuant à la réalisation de la délibération du Département « Le meilleur produit au plus près »,
(Lien : <https://www.pasdecals.fr/index.php/Attractivite-du-territoire/Appels-a-projets/Fonds-alimentation-durable-2023>)
- Pas de Calais Actif dispose de plusieurs outils de financement avantageux
(Lien : <https://www.pasdecalsactif.fr/>)

Pour le fonctionnement de l'outil :

- La politique de la ville via l'ANCT et les contrats de villes des collectivités peuvent financer des actions de sensibilisation à destination des habitants des QPV
- La région Hauts de France peut financer jusqu'à 50k€ des actions innovantes de prévention santé pour faciliter l'accès à une alimentation saine, locale, durable et équitable (alimentation biologique, non-transformée, équilibrée...
(lien : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif957>)

Autres pistes de financements ponctuels :

- L'AMI Cohésion Sociale de la CALL peut soutenir financièrement des actions innovantes en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
(Lien : <https://mag.agglo-lenslievin.fr/ami-cohesion-sociale/>)
- L'AMI Alimentation Durable de la CALL peut soutenir financièrement des actions en faveur de l'alimentation durable
(Lien : <https://mag.agglo-lenslievin.fr/ami-alimentationdurable/>)
- Le budget Citoyen du Pas-de-Calais finance et accompagne des projets en ESS innovants
(Lien : <https://budgetcitoyen.pasdecals.fr/>)
- De nombreuses fondations peuvent financer ce type de projet : Biocoop, AG2R, MACIF...
(Lien : <https://www.cresshdf.org/wp-content/uploads/2022/04/guide-fondations-2021-VF.pdf>)
- L'Appel à projets régional du PNA 2024 peut financer jusqu'à 50 k€ l'émergence d'un projet innovants d'éducation alimentaire à l'échelle de plusieurs PAT
(Lien : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/appel-a-projets-regionale-du-pna-2024-a4469.html>)



Annexe 2 : Etapes indicatives à franchir pour déployer le projet

Les étapes suivantes ont été identifiées avant la mise en place de l'outil :

1. **Définir le modèle économique du projet (programme, usages, fonctions...)**
2. **Choix de la gouvernance souhaitée et du mode de gestion induit** : déterminer qui est le propriétaire de l'outil, qui (co)investit et qui peut (co)porter la charge de gestion de l'outil